

## RECOMMANDATION UIT-R BT.1434\*

**Protocoles indépendants du réseau pour systèmes interactifs**

(Question UIT-R 16/6)

(2000)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) qu'il est nécessaire d'éviter la multiplication des protocoles pour services interactifs;
- b) que les Secteurs de l'UIT-R et de l'UIT-T étudient actuellement les canaux retour;
- c) que l'UIT-T a approuvé la Recommandation UIT-T J.111 – Protocoles indépendants du réseau pour systèmes interactifs,

*recommande*

1 d'utiliser, pour les applications de radiodiffusion sonore et télévisuelle concernées, les protocoles décrits dans la Recommandation UIT-T J.111 (03/98). On trouvera dans l'Annexe 1 de la présente Recommandation un résumé de la Recommandation UIT-T J.111. (Dans le futur, la Recommandation UIT-R BT.1434 prendra en compte l'évolution de la Recommandation UIT-T J.111).

## ANNEXE 1

**Résumé de la Recommandation UIT-T J.111 – Protocoles indépendants du réseau pour systèmes interactifs**

Cette Recommandation décrit des protocoles indépendants du protocole de couche Physique et de couche Transport sous-jacent, afin de prendre en charge des services interactifs utilisant des systèmes de diffusion numérique de la télévision.

Elle fait partie d'une série de Recommandations qui décrivent les services interactifs de télévision numérique. Sont également applicables la Recommandation UIT-R BT.1369, qui décrit les principes fondamentaux d'une famille mondiale de systèmes ayant en commun la fourniture de services interactifs de télévision et la Recommandation UIT-T J.113, qui décrit la fourniture d'une voie de retour utilisant le réseau téléphonique public à commutation et les réseaux numériques avec intégration des services (RTPC/RNIS).

Cette Recommandation décrit les protocoles indépendants du réseau (normalement jusqu'à la couche 4 du modèle de référence d'interconnexion des systèmes ouverts (OSI)). Ces protocoles sont construits conformément à la terminologie spécifiée par le digital audio visual council (DAVIC) pour les voies logiques, c'est-à-dire dans les flux S1 à S5. Cette terminologie est expliquée dans le Document DAVIC 1.3 Davic reference model (Modèle de référence DAVIC).

---

\* La Commission d'études 6 des radiocommunications a apporté des modifications rédactionnelles à cette Recommandation en 2002 conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 44.